

L'orthopédiste et les pathogènes à diffusion hématogène

Conseils aux membres

- 1) Prenez connaissance de l'énoncé de position de l'ACO intitulé *L'orthopédiste et les pathogènes à diffusion hématogène* (2010).
- 2) Assurez-vous de connaître votre état sérologique pour ce qui est des pathogènes à diffusion hématogène – virus de l'immunodéficience humaine (VIH), virus de l'hépatite C (VHC) et virus de l'hépatite B (VHB) – avant et après une exposition; vérifiez régulièrement votre état immunitaire relativement au VHB. Faites-vous vacciner contre le VHB si vous n'êtes pas immunisé. Il existe des traitements efficaces contre ces infections.
- 3) Portez l'équipement de protection individuelle approprié pour l'intervention (masque offrant une protection adéquate, blouse imperméable et au moins deux paires de gants), établissez des zones de transition « sans contact » pour les objets pointus et tranchants et utilisez les dispositifs les plus sûrs possible (seringues, aiguilles à suture, protection respiratoire, ventilation).
- 4) Débutez la prophylaxie postexposition appropriée, selon la nature de l'exposition. Demandez à votre médecin d'assurer le suivi.
- 5) Prenez des mesures visant à protéger votre revenu en cas de besoin.
- 6) Maintenez une santé et un bien-être physiques et mentaux optimaux.
- 7) Assurez-vous de bien connaître les lois et les politiques applicables dans votre province d'exercice.
- 8) Tenez-vous à jour en consultant les publications scientifiques qui traitent des pathogènes à diffusion hématogène.
- 9) Collaborez avec les autorités afin d'élaborer des politiques qui appuient les médecins et les patients lorsqu'il est question de pathogènes à diffusion hématogène.
- 10) Collaborez avec les prestataires de soins de première ligne et les spécialistes traitant les patients infectés afin d'optimiser les charges virales avant les interventions non urgentes.